



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Carte d'interne résistant

Question écrite n° 39850

Texte de la question

M. Michel Hannoun attire l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants et victimes de guerre sur les délais d'obtention des cartes de déportés et internes résistants et politiques. De nombreuses associations d'anciens combattants s'inquiètent de ces délais qui ont, semble-t-il depuis quelques années, tendance à s'allonger considérablement. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître son sentiment sur ce problème et les mesures qu'il peut envisager de prendre afin de raccourcir les délais d'obtention des cartes de déportés et internes résistants et politiques.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a eu son attention attirée par des associations qui s'inquiétaient d'un allongement des délais d'obtention des cartes de déportés et internes résistants ou politiques. Il semble qu'il s'agisse de cas individuels car, au contraire, les délais de traitement des dossiers par les services de Caen ont été raccourcis. C'est ainsi que, lors de la dernière Commission nationale des déportés et internes résistants le 11 juin 1996, ont été traités soixante-dix des soixante-quatorze dossiers en instance dans les services compétents. De plus, afin de pallier les conséquences du vieillissement des membres des commissions locales, dont l'assiduité aux réunions baissait sensiblement, il a été demandé aux services déconcentrés d'envoyer directement à Caen pour décision les dossiers en leur possession. La seule difficulté pourrait tenir au rythme des séances de la Commission nationale. Ce point sera particulièrement suivi. L'honorable parlementaire voudra bien constater que tout est fait pour donner satisfaction à nos ressortissants dans les délais les meilleurs.

Données clés

Auteur : [M. Hannoun Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39850

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juin 1996, page 3055

Réponse publiée le : 9 septembre 1996, page 4788